Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 8 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 11 octobre 2007 déterminant les taux de promotion dans certains corps de la fonction publique hospitalière

NOR : *SSAH1920155A*

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-83 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2007-1191 du 3 août 2007 relatif à l'avancement de grade dans certains corps de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2018-731 du 21 août 2018 portant dispositions statutaires communes à certains corps de catégorie A de la fonction publique hospitalière à caractère socio-éducatif ;

Vu le décret n° 2019-54 du 30 janvier 2019 portant statut particulier du corps des cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2007 modifié déterminant les taux de promotion dans certains corps de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'avis conforme du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics en date du 15 avril 2019 ;

Vu l'avis conforme du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics en date du 13 juin 2019,

Arrête :

Art. 1er. – Le tableau figurant dans l'annexe à l'arrêté du 11 octobre 2007 susvisé est remplacé par le tableau suivant :

Corps et grade	Taux applicable en 2019	Taux applicable en 2020	Taux applicable en 2021
Filière administrative			
Corps des attachés d'administration hospitalière			
Attaché principal	7%	7%	7%
Corps des adjoints des cadres hospitaliers			
Adjoint des cadres hospitaliers de classe supérieure	12%	11%	11%
Adjoint des cadres hospitaliers de classe exceptionnelle	10%	9%	9%
Corps des assistants médico-administratifs			
Assistant médico-administratif de classe supérieure	8%	8%	8%
Assistant médico-administratif de classe exceptionnelle	8%	9%	9%
Corps des adjoints administratifs			
Adjoint administratif principal de 2ème classe	6%	6%	6%
Adjoint administratif principal de 1ère classe	6%	6%	6%
Corps des permanenciers auxiliaires de régulation médicale			
Permanencier auxiliaire de régulation médicale chef	12%	12%	12%

Corps et grade	Taux applicable en 2019	Taux applicable en 2020	Taux applicable en 2021
Filière ouvrière et technique			
Corps des dessinateurs			
Dessinateur principal	10%	10%	10%
Corps des conducteurs ambulanciers			
Conducteur ambulancier principal	6%	6%	6%
Corps des personnels ouvriers			
Ouvrier principal de 2ème classe	6%	6%	6%
Ouvrier principal de 1ère classe	7%	7%	7%
Corps de la maîtrise ouvrière			
Agent de maîtrise principal	15%	15%	15%
Corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers			
Technicien supérieur hospitalier de 2ème classe	10%	10%	10%
Technicien supérieur hospitalier de 1ère classe	12%	11%	10%
Psychologues			
Corps des psychologues			
Psychologue hors classe	9%	9%	9%
Filière soins			
Corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers			
Agent de services hospitaliers qualifié classe supérieure	10%	10%	10%
Aide-soignant principal	8%	8%	8%
Corps des personnels infirmiers régis par le décret nº 88-1077 du 30 novembre 1988			
Infirmier de classe supérieure	14%	14%	14%
Corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés			
Infirmier en soins généraux deuxième grade	11%	11%	11%
Filière de rééducation			
Corps des pédicures-podologues			
Pédicure podologue de classe supérieure	11%	11%	11%
Corps des masseurs-kinésithérapeutes			
Masseur-kinésithérapeute de classe supérieure	11%	Non défini	Non défini
Corps des ergothérapeutes			
Ergothérapeutes de classe supérieure	11%	11%	11%
Corps des psychomotriciens			
Psychomotricien de classe supérieure	11%	Non défini	Non défini
Corps des orthophonistes			
Orthophoniste de classe supérieure	11%	Non défini	Non défini
Corps des orthoptistes			
Orthoptiste de classe supérieure	11%	Non défini	Non défini
Corps des diététiciens			

Corps et grade	Taux applicable en 2019	Taux applicable en 2020	Taux applicable en 2021
Diététicien de classe supérieure	13%	13%	13%
Filière médico-technique			
Corps des manipulateurs d'électroradiologie médicale			
Manipulateur d'électroradiologie de classe supérieure	11%	Non défini	Non défini
Corps des techniciens de laboratoire médical			
Technicien de laboratoire médical de classe supérieure	14%	14%	14%
Corps des préparateurs en pharmacie hospitalière			
Préparateur en pharmacie hospitalière de classe supérieure	12%	12%	12%
Filière socio-éducative			
Corps des cadres socio-éducatifs			
Cadre supérieur socio-éducatif	10%	10%	10%
Cadre socio-éducatif de classe exceptionnelle	10%	10%	9%
Corps des conseillers en économie sociale et familiale			
Conseiller en économie sociale et familiale de classe supérieure	15%	Non défini	Non défini
Corps des éducateurs techniques spécialisés			
Educateur technique spécialisé de classe supérieure	12%	Non défini	Non défini
Corps des éducateurs de jeunes enfants			
Educateur de jeunes enfants de classe supérieure	12%	Non défini	Non défini
Corps des animateurs			
Animateur principal 2ème classe	12%	12%	12%
Animateur principal 1ère classe	8%	8%	8%
Corps des moniteurs-éducateurs			
Moniteur-éducateur principal	8%	8%	8%
Corps des assistants socio-éducatifs			
Assistant socio-éducatif principal	10%	Non défini	Non défini
Sages-femmes des hôpitaux			
Corps des sages-femmes des hôpitaux			
Sage-femme des hôpitaux du 2d grade	11%	11%	11%
Corps des filières de rééducation et médico-technique de la catégorie B placés en voie d'extinction			
Corps des pédicures-podologues régis par le décret n° 2011-746 du 27 juin 2011			
Pédicure podologue de classe supérieure	14%	13%	12%
Corps des masseurs-kinésithérapeutes régis par le décret n° 2011-746 du 27 juin 2011			
Masseur-kinésithérapeute de classe supérieure	12,5%	Non défini	Non défini
Corps des ergothérapeutes régis par le décret n° 2011-746 du 27 juin 2011			
Ergothérapeutes de classe supérieure	12%	12%	12%
Corps des psychomotriciens régis par le décret n° 2011-746 du 27 juin 2011			
Psychomotricien de classe supérieure	12%	Non défini	Non défini
Corps des orthophonistes régis par le décret n° 2011-746 du 27 juin 2011			

Corps et grade	Taux applicable en 2019	Taux applicable en 2020	Taux applicable en 2021
Orthophoniste de classe supérieure	14%	Non défini	Non défini
Corps des orthoptistes régis par le décret n° 2011-746 du 27 juin 2011			
Orthoptiste de classe supérieure	14%	Non défini	Non défini
Corps des manipulateurs d'électroradiologie médicale régis par le décret n° 2011-748 du 27 juin 2011			
Manipulateur en électroradiologie de classe supérieure	12%	Non défini	Non défini

Art. 2. – La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 juillet 2019.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,
C. COURREGES